



Conseil d'École

7 juin 2019





Ordre du jour

- 1/ Approbation du compte-rendu du 13 mars 2019 (vote)
- 2/ Budget rectificatif 2019 (vote)
- 3/ Point d'information sur la campagne d'emploi de l'UFC 2020
- 4/ Approbation des MCC 2019-2020 (vote)
- 5/ Information sur l'antenne SFR
- 6/ Point sur la réforme
- 7/ Désignation de 6 personnalités extérieures désignées par le Conseil d'École pour la composition du COSP.
- 8/ Questions diverses (posées à N.Roggy avant le 3 juin 2019)

2/ Budget rectificatif 2019 (vote)

TABLEAU RECAPITULATIF

	BI VOTE	CORRECTIF	PROJET DE BR HORS CORRECTIF	BUDGET TOTAL 2019
Fonctionnement	762 953 €	-	32 987 €	144 963 €
Investissement	28 000 €			28 000 €
Personnel	244 400 €		3 975 €	25 000 €
TOTAL	1 035 353 €	-	29 012 €	169 963 €
				1 176 304 €

Evolution de la situation budgétaire par rapport au BI 2019 :

+ 141 K€ (+14%)

2/ Budget rectificatif 2019 (vote)

CORRECTIFS

- - 32 987 € : intégration de la contribution UFC
- 3 975 € : subvention CNRS

RECETTES COMPLEMENTAIRES

- 94 265€ : subvention ville de Lons et ECLA
- 10 000€ : subvention RITM
- 2 600€ : subvention Cordées de la réussite
- 40 000€ : dotation SCSP pour DIU EIL (enseigner l'informatique au lycée - NSI)
- 23 098€ : dotation complémentaire formation continue

2/ Budget rectificatif 2019 (vote)

AFFECTATION

- Fonctionnement du DIU EIL : 25 000€ de MS
 15 000€ de FCT
- Fonctionnement projet RITM: 10 000€ de FCT
- Cordées de la réussite : 2 600€ de FCT
- Reste à répartir : 117 363€
 - ↗ Projets enseignement et recherche, formation, travaux, imprévus....

3/ Point d'information sur la campagne d'emploi de l'UFC 2020

- POSTE MCF DIDACTIQUE DU FRANÇAIS NON POURVU

* DEMANDE DE POSTE MCF DIDACTIQUE DE LA LANGUE ANGLAISE



FREDERIC MUYARD



CATHERINE CAILLE-CATTIN

DÉPARTS CONFIRMÉS :

- PHILIPPE CAUSSIN (retraite)
- ALAIN BERNARD (mutation)

ARRIVÉES :

- NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : CHRISTOPHE MARLIN (nouveau contrat d'une année)
- MATH : CAROLINE THIEBAUT
- ÉDUCATION MUSICALE : JOHAN GUITON
- DIDACTIQUE DE LA LANGUE ANGLAISE (ATER en cours de recrutement)
- LES DEUX DEMANDES D'ATER EN PSYCHO REFUSÉES (recherche de vacataires)
- CONCOURS TECHNICIEN AUDIOVISUEL EN COURS

RENTRÉE 2019

4/ Approbation des MCC 2019-2020 (vote)

- CONTRÔLE CONTINU : PLUSIEURS TRAVAUX À ÉVALUER
- PAS DE GRANDS CHANGEMENTS (ATTENTE DE NOUVELLES MAQUETTES)
 - VALIDER DES ATTENDUS UNIVERSITAIRES (recherche, professionnalisation, ...)
 - VALIDER DES COMPÉTENCES DU RÉFENTIEL « MÉTIER » :
 - Travailler en équipe ;
 - Maîtriser les outils du numérique éducatif ;
 - ...

→ ARNAUD MOULY - NATHALIE
VILLEMAGNE

→ FRÉDÉRIC MUYARD



5/ Information sur l'antenne INFRACOS Besançon

RÉUNION MARS 2019

INFRACOS : société détenue par BOUYGUES TELECOM et la Société Française de Radiotéléphonie (SFR)

Sous la présidence de M. Jean-Philippe SETBON, Secrétaire Général de la Préfecture

Participants :

- M. Olivier GABORIT, Université de Franche-Comté (UFC), direction du patrimoine et de l'immobilier
- Mme Catherine CAILLE-CATTIN, ESPE-UFC
- Mme Nathalie DIVINE, SFR
- M. Alexis TRESORIER, Préfecture, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication
- M. François VINOT, Préfecture, chef du bureau de l'appui territorial
- M. Sylvain COLLOT, Préfecture, bureau de l'appui territorial

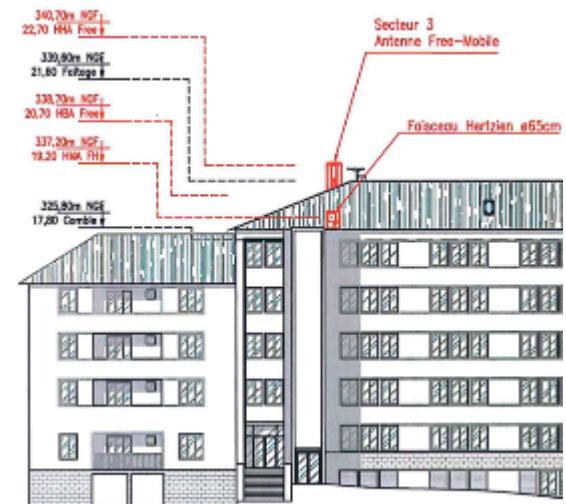
Rappel du contexte :

Suite à la démolition d'immeubles gérés par Grand Besançon Habitat dans le secteur de Montjoux, l'opérateur de téléphonie mobile SFR, doit trouver un nouveau site d'installation pour son antenne relais.

Le site de l'ESPE de Montjoux a identifié par l'opérateur comme pertinent, d'autant plus que ce site accueille déjà une antenne relais de l'opérateur Free Mobile.

A noter que l'installation envisagée est une antenne relais composée de 3 panneaux de 2,70 m x 0,70 m.

ACTUELLEMENT





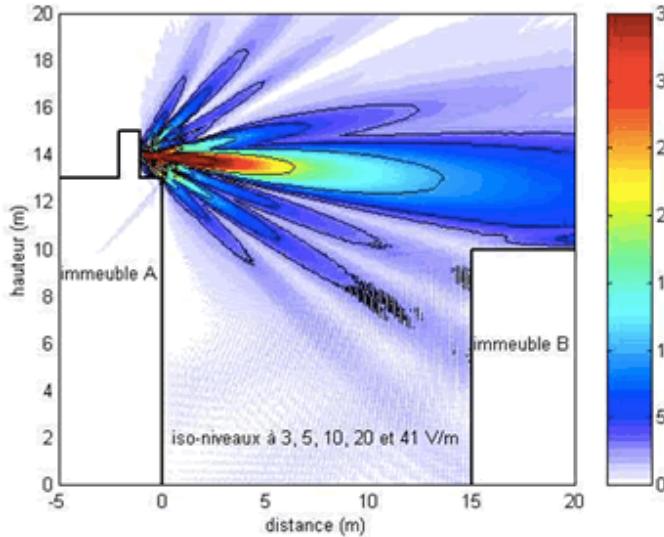
5/ Information sur l'antenne

Sujets évoqués	Observations	Décisions - perspectives
Rappel juridique Signataires convention	<p>Le bâtiment de l'ESPE est mis à disposition de l'État suite à la loi 90-587 du 4 juillet 1990 relative aux droits et obligations de l'État et des départements concernant les IUFM, aujourd'hui codifiée au article L722-2 et suivants du Code de l'Education.</p> <p>L'article L722-5 CE dispose que l'État assume les obligations du propriétaire. La convention de mise à disposition, signée le 20 septembre 1996 entre le Département et l'État a été signée par le Préfet du Doubs.</p> <p>En conséquence, le Préfet est compétent pour la signature des actes afférents à la charge du propriétaire, dont l'installation de relais radioélectriques. A ce titre, il est habilité à parapher pour le compte de l'État la convention proposée par INFRACOS. En revanche, l'ESPE perçoit une redevance de SFR en tant qu'occupant des locaux</p>	<p>La future convention sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bipartite (Prefet-Infracos) - ou tripartite (Préfet-Infracos-UFC) <p><i><u>Le Préfet n'est pas opposé à la signature de l'UFC en sa qualité de représentant de l'occupant.</u></i></p> <p>Au vu de ces éléments, <i><u>Il conviendra de conclure une nouvelle convention avec Free Mobile.</u></i> La précédente conclue le 14/01/2016 a été signée à tort par le représentant de l'UFC, et non par le Préfet.</p> <p><i><u>NB : Infracos est un prestataire créé par SFR-Bouygues en charge de l'exploitation des équipements des 2 opérateurs sur 60 du territoire national.</u></i></p>
Mesures d'exposition aux champs radioélectriques	<p>L'Université souhaite connaître l'impact d'une antenne radioélectrique sur le site de l'ESPE en vue de diffuser une information précise au personnel avant la signature de la convention</p>	<p>- Une mesure d'exposition aux champs électromagnétiques a été réalisée sur ce site, le 12/12/2016, à la demande de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences). Exposition mesurée à 1,16 V/m donc se situe à un niveau très en-deçà des seuils définis par le décret n°2002-775 du 3 mai 2002.</p> <p><i><u>Pour rappel, s'agissant plus particulièrement des valeurs limites à ne pas dépasser par les antennes de téléphonie mobile, elles se situent entre 41 et 58 V/m selon la fréquence utilisée (900 ou 1800 MHz).</u></i></p> <p><i><u>Mesure disponible sur le site www.cartoradio.fr</u></i></p> <p>- Concernant l'impact d'une nouvelle antenne, SFR peut faire réaliser une simulation dans un délai très court (une semaine). Si la simulation fait apparaître une exposition supérieure à 6 V/m, l'ANFR demandera à l'opérateur de modifier son projet.</p> <p><i><u>Cette simulation sera transmise dès réception par les services de la préfecture, à l'UFC et l'ESPE.</u></i></p>
Accessibilité des combles du bâtiment	<p>L'aménagement actuel du bâtiment ne permet pas un accès aux combles dans des conditions de sécurité acceptables pour l'opérateur.</p> <p>Nécessité d'un réaménagement intérieur avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation d'un local dédié avec un escalier - installation de nouvelles cloisons. <p>Contrainte imposée par l'UFC : maintien des surfaces utiles (notamment salles de réunion) nécessaires au bon fonctionnement de l'ESPE.</p>	<p><i><u>Une nouvelle visite sur site de SFR et son maître d'œuvre doit être programmée en vue de retenir la meilleure option pour les 2 parties.</u></i></p> <p>Travaux pris en charge financièrement par SFR. Participation espérée de Free puisque l'aménagement sera également utilisé par Free. Ce point pourrait être vu à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention en bonne et due forme avec Free Mobile.</p>
Planning / actions à mener	Démolition de l'immeuble, où est actuellement implantée l'antenne, annoncée pour juin 2019	<p><i><u>La DDT consultera Grand Besançon Habitat pour connaître la date définitive de la démolition du bâtiment.</u></i></p> <p>Cette information sera transmise à SFR ainsi qu'à l'ESPE.</p>
	Autorisation au titre de l'urbanisme	<p>S'agissant d'une implantation sur une toiture, le projet est soumis à déclaration préalable (article R 421-17-a du code de l'urbanisme).</p> <p>+ dépôt d'un dossier d'information (DIM) un mois avant la DP.</p>
	Travaux	<p>Durée des travaux estimées à 3 semaines - 1 mois, donc à réaliser de préférence pendant les vacances scolaires estivales.</p>
	Information du personnel de l'ESPE	<p><i><u>Le projet d'implantation de l'antenne sera évoqué en CHSCT, à titre d'information, dans le cadre du dialogue social interne.</u></i></p> <p><i><u>SFR est à la disposition de l'ESPE pour évoquer le projet en CHSCT, notamment pour présenter le résultat de la simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques causée par cette implantation nouvelle.</u></i></p>





5/ Information sur l'antenne



Mesure sur le bâtiment A : 1,16 V/m
Norme entre 41 et 58V/m

Puissance du champ électrique

L'unité de mesure du champ électrique est le volt par mètre (V/m). Sa puissance diminue en fonction de l'éloignement de la source émettrice.



... dans la rue

Antenne pour la radio FM
Quelques dizaines de V/m à 5 m



... à la maison

Ampoule basse consommation
15 V/m à 30 cm

Téléphone mobile
100 V/m à 1 cm

Téléviseur
60 V/m à 30 cm

Ordinateur
4 V/m à 50 cm

Plaques à induction
6 V/m à 40 cm

Box Wi-fi
0,3 V/m à 40 cm

Four micro-ondes
3 V/m à 40 cm

... dans le métro

Ligne 3 du métro parisien (dans les rames)
8,21V/m entre Bourse et Sentier
5,7V/m entre République et Parmentier



5/ Information sur l'antenne

Les travaux engagés permettent la création :

- 1) Aménagement d'un accès aux combles pour antenne
- 2) Aménagement d'une grande salle à partir de 2 plus petites donnant une capacité d'accueil d'une plus grande cohorte d'étudiants



6/ Point sur la réforme BLANQUER

7/ Désignation de six personnalités extérieures désignées par le Conseil d'École pour la composition du COSP.

► 12 Membres de droit représentant l'Université de Franche-Comté, nommés par son président

- ↗ • M. Michel PRETALLI, Directeur des études UFR SLHS
- ↗ • M. Jean-Pascal ANSEL, Directeur UFR Sciences et Techniques
- ↗ • M. Damien CHARLET, Vice-président développement et vie des campus
- ↗ • M. Antoine GUILLEMET, Directeur des Relations Internationales
- ↗ • Mme Marie-Claire ROUBIN, Responsable du site ESPE de Lons le Saunier
- ↗ • Mme Karin MONNIER-JOBE, Directrice du service OSE
- ↗ • Mme Nadine GIROD, BU éducation de Lons-le-Saunier
- ↗ • Mme Olga KOUCHNARENKO, Vice-président recherche
- ↗ • Mme Elodie BOUYGUES, MCF Lettres à l'ESPE
- ↗ • M. Christophe REFFAY, Directeur du SUN-IP
- ↗ • M. Julien PASTEUR, PRAG de philosophie à l'ESPE
- ↗ • Mme Violaine KUBISZEWSKI, MCF Sciences de l'éducation à l'ESPE

7/ Désignation de six personnalités extérieures désignées par le Conseil d'École pour la composition du COSP.

► **6 personnalités extérieures désignées par le recteur d'académie**

- • M. Nicolas MAGNIN, Doyen des IA-IPR
- • M. Fabrice PEYROT, Doyen des IEN-ET-EG et IEN-IO
- • M. Nathalie BECOULET, Délégué académique au numérique éducatif
- • M. Loic MARTIN, Doyen des IEN du 1^{er} degré
- • Mme Catherine GAUTHIER, principale du collège de Jussey
- • Mme Evelyne GERBERT-GAILLARD, IA-IPR, CARDIE

7/ Désignation de six personnalités extérieures désignées par le Conseil d'École pour la composition du COSP.

- ► **6 personnalités extérieures désignées par le conseil d'école, à la suite d'un vote sur une liste permettant de réaliser l'objectif de parité sur la composition globale du COSP**

8/ Questions diverses (proposées à N.Roggy avant le 3 juin 2019)